



Pays de  
Grande Sologne  
syndicat mixte

## **COMITE SYNDICAL**

**JEUDI 16 DECEMBRE 2021 – 19 H**

**SALLE DES FETES – SELLES-SAINT-DENIS**

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le jeudi seize décembre deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Selles-Saint-Denis, route de Mennetou, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC, en présence de Madame Mireille HIGINNEN-BIER, sous-préfète de l'arrondissement de Romorantin.

**Étaient présents :** M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ Mme Isabelle ASSELIN (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, M. François BELLAN (Lamotte-Beuvron), M. Jean-Pierre AMOUREUX, Mme Aline MOLLER GRASSER (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, Chantal COUTAUD (Salbris), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. François BARDON (Souvigny-en Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicola DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

**Étaient absents excusés :** Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ (Conseillères départementaux), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY (Marcilly-en-Gault), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, Murielle BARELAUD (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY (Selles-Saint-Denis) M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne), Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

**Avait donné pouvoir : 1**

**Secrétaire de séance : Christian MAUCHIEN**

**Nombre de membres titulaires en exercice : 60**

**Nombre de membres présents : 45**

**Nombre de votants : 46**

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**Date de la convocation :** vendredi 29 octobre 2021, ordre du jour le mercredi 08 décembre 2021.

**Assistaient également au Comité syndical :** Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

## **COMITE SYNDICAL – PAYS DE GRANDE SOLOGNE** **Jeudi 16 décembre 2021 - 19h salle des fêtes de Selles-Saint-Denis**

---

**Monsieur le Président dénombre 45 délégués présents et 1 pouvoir (Monsieur Stéphane LEROY, Selles-Saint-Denis), constate que le quorum est bien atteint et ouvre la séance à 19h :**

- Il remercie Madame la Sous-préfète pour sa présence.
- Il fait ensuite appel à candidature pour nommer **un secrétaire de séance**. Monsieur Christian MAUCHIEN, représentant la commune de Vouzon, se porte volontaire pour remplir cette fonction. Cette décision est entérinée par un vote à main levée.
- **Il rappelle les mesures sanitaires.**
- **Il soumet au vote des délégués l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021.**  
**AVIS DU COMITE SYNDICAL : adopté à l'unanimité.**

- **Il présente ensuite l'ordre du jour :**

- 1- **Présentation du dispositif CRTE** par Mme Mireille HIGINNEN, Sous-préfète de Romorantin.
- 2- **Point d'étape élaboration du CRST Pays de Grande Sologne :**
  - Adoption du projet de cadre d'intervention - Délégation de l'assemblée délibérante au Président du syndicat mixte pour négocier le CRST avec la Région Centre Val de Loire (délibération n°2021-23) aux côtés du maire de la commune, pôle de centralité et aux 3 Présidents des communautés de communes ; tous cosignataires du futur CRST.
- 3- **SCoT du Pays de Grande Sologne :**
  - Point sur la réunion PPA du 15 décembre 2021
  - Renouvellement de l'autorisation de vacations pour le projet d'urbanisme du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne et ouverture des crédits correspondants au budget 2022 (délibération n°2021-24).
- 4- **Délibérations financières :**
  - Autorisation de paiement de factures en investissement avant le vote du budget 2022 pour le SCoT, dans la limite de 25% des crédits inscrits aux comptes 20 et 21 de la section d'investissement du Budget 2021 (délibération n°2021-25) ;
  - Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour l'exercice 2022 (délibération n°2021-26) : anticipation des subventions européennes notamment.
- 5- **Informations et questions diverses :** prochaine programmation Leader

## 1. PRESENTATION DU DISPOSITIF CRTE PAR MADAME LA SOUS-PREFETE

Le Président remercie Madame la Sous-préfète et lui laisse la parole.

Pour mémoire :

- **Le Contrat de relance et de Transition Ecologique (CRTE)** est un dispositif piloté par les ministères de la Cohésion des territoires, de la Transition écologique et Relations avec les collectivités territoriales. Il doit répondre à **une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale.**

Il laisse ensuite la parole à Madame Mireille HIGINNEN-BIER, qui présente le CRTE :

- **Le CRTE est un contrat chapeau qui devra, à terme « englober » l'ensemble des dispositifs de contractualisations de l'Etat avec le territoire** (Cœur de Ville, Territoire d'industries, Petites Villes de Demain...). Elle indique que l'Etat souhaite ainsi simplifier tous les dispositifs existants.
- Elle remercie les équipes du Pays qui n'ont pas été accompagnés dans l'élaboration de ce contrat et qui ont élaboré seules l'ensemble des documents.
- **Elle informe l'assemblée syndicale qu'un accord de partenariat a été signé entre l'Etat et la Région le 28 septembre 2020** afin de travailler davantage ensemble à la priorisation des projets soutenus financièrement par ces 2 structures.
- **Elle explique que le CRTE de Grande Sologne est un contrat évolutif et pluriannuel signé pour la durée du mandat communal et intercommunal.** Un comité de pilotage devra se réunir au minimum une fois par an (vers le mois de novembre).

Le Président rappelle à Madame la Sous-préfète qu'elle avait donné son accord pour l'embauche d'un chef de projet Petites Villes de Demain - CRTE de catégorie B, et que ce poste devait être financé à 75% par des crédits d'Etat. **Or, les services de la Préfecture ont adressé un courriel au syndicat mixte le 15 octobre dernier demandant de réorienter le poste vers une catégorie A.**

Monsieur le Président indique qu'il n'est pas d'accord et demande à Madame la Sous-préfète ce qu'il faut en conclure. Madame la Sous-préfète répond qu'elle s'était en effet engagée, qu'elle soutiendra le syndicat dans sa démarche de recrutement d'un agent catégorie B, et qu'il faudra lui envoyer personnellement le CV de la personne qui sera retenue.

Le Président remercie Madame la Sous-préfète et annonce le point suivant à l'ordre de jour.

## 2. POINT D'ETAPE CRST – APPROBATION DU CADRE D'INTERVENTION

- Le Président rappelle que la communauté de communes des Portes de Sologne a finalement écrit au Pays (courrier reçu le 4 octobre) pour indiquer qu'elle ne souhaitait plus participer à l'élaboration d'un CRST commun.
- Les services du Pays ont donc à nouveau élaboré la stratégie du territoire et le projet commun à l'échelle des 25 communes.
- Le cadre d'intervention du CRST de Grande Sologne avec l'ensemble des projets a été adopté en Bureau syndical le 24 novembre dernier et communiqué à l'ensemble des délégués le 7 décembre.
- Le Président présente ensuite le cadre d'intervention, en rappelant le travail méthodique exercé par le bureau et dont il remercie les membres.
- Il rappelle à l'ensemble des élus que les signataires du contrat sont : le Président du Conseil régional, le Président du Pays, les 3 Présidents des communautés de communes du territoire et le Maire de Lamotte-Beuvron, seul pôle de centralité reconnu par la Région. Il indique aux élus présents qu'il avait écrit un courrier au Conseil régional le 9 novembre 2020 pour demander la reconnaissance de Salbris comme pôle de centralité, courrier resté sans réponse. Il précise que les précédents Maires de Salbris (à l'époque, cela représentait une contractualisation en dehors du CRST) n'avaient pas souhaité candidater à ce dispositif. Il demande à Monsieur AVRIL, Maire de Salbris, s'il a reçu une réponse de la Région de son côté. Monsieur AVRIL répond que non.

Le Président présente ensuite le projet de cadre d'intervention avant négociation avec les services de la Région :

### CRST PAYS GRANDE SOLOGNE – 2022-2028

**5 386 000 M€ pour 25 communes dont :**

- Dont A Vos ID : 350 000 €
- Dont Biodiversité : 280 000 € minimum ;
- Dont volet Energie : 800 000 € minimum ;
- Dont env. « fonctionnement » : 450 000 € maximum (dont l'animation du CRST) ;
- Dont Lamotte-Beuvron : 290 000 € (pôle de centralité pour la Région)
- + 1 000 000 M€ de fonds sud fléchés sur le financement de la piscine intercommunale de la Sologne des Rivières à Salbris.

**AXE A : DEVELOPPER L'ECONOMIE ET L'EMPLOI : 405 600 €**

Pour le territoire du Pays :

- **Emploi/économie** : foncier économique, création de locaux d'activités (0,00 €)
- **Economie agricole** : développement de l'agriculture biologique, diversification agricole, ... (191 900 €)
- **Economie sociale et solidaire** : insertion par l'activité des personnes en difficultés (0,00 €) ;
- **Economie touristique** : tourisme à vélo, itinérances équestres, lieux touristiques et d'infos (213 700 €).

**AXE B : FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL : 3,175 M € :**

- **Service à la population** : MSP et structures regroupées, CLS, structure d'accueil petite enfance/extra-scolaire et locaux jeunes, commerces de proximité (1,481 M €) ;
- **Développement de l'accès à la culture** : équipements de lecture publique / arts/ culture (0,00 €) ;
- **Sport** : équipements sportifs et de loisirs, équipements nautiques (1,693 M €).

**AXE C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL : 595 256 € :**

- **Aménagement d'espaces publics** (216 700 €) ;
- **Foncier** : requalification de friches, revitalisation des centres-bourgs (378 554 €) ;
- **Habitat/logement** : acquisition/réhab. pour création de logements locatifs publics sociaux, acquisition/réhab. de logements « temporaires » meublés pour un public jeune, aménagement de quartiers d'habitat durable avec du logement social (en renouvellement urbain) – (0,00 €)
- **Mobilité durable** : vélo utilitaire, initiatives pour alternatives à l'utilisation de la voiture indiv (0,00 €).

**AXE D : ACTION TRANSVERSALE STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE : 280 000 € minimum**

- Trame verte et bleue : études et aménagements (2 projets)
- Gestion alternative des espaces publics (0,00 €) ;
- Biodiversité domestique (0,00 €) ;
- Matériels agricoles permettant les pratiques favorables à la biodiversité et à l'eau.

**AXE E : ACTION TRANSVERSALE PLAN CLIMAT REGIONAL ENERGIE CLIMAT : 934 100 € :**

- Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs (620 300 €) ;
- Filière méthanisation (0,00 €)
- Eclairage public (173 800 €)
- Filière bois énergie : de la production à la transformation (80 000 €)
- Géothermie sur sonde verticale.

Le Président indique qu'il y a environ 55-56 projets répertoriés pour le moment.  
Il demande à l'ensemble des élus s'il y a des questions.

Il propose ensuite aux délégués d'autoriser le Président à négocier le CRST pour l'ensemble du comité syndical aux côtés du représentant de la commune « pôle de centralité » et des 3 Présidents des communautés de communes ; tous signataires du futur CRST.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

DELIBERATION n°2021-23 : délégation au Président du Pays pour négocier le CRST avec le Conseil régional pour l'ensemble du comité syndical, avec le représentant de la ville pôle et les 3 Présidents de communautés de communes du territoire.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

### 3. POINT SCoT – PADD – DOO DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE

- Le Président rappelle aux délégués que le débat syndical relatif au PADDa eu lieu à l'occasion du précédent comité le 27 septembre dernier.
- Il indique aux élus que la réunion PPA sur le projet de PADD s'est tenue la veille, mercredi 15 décembre dans la salle Etienne Schricke à Lamotte-Beuvron. Cette réunion s'est bien passée. Il souligne la qualité des échanges et des contributions de certains partenaires comme le CAUE, le CDPNE, le syndicat d'entretien du bassin du Beuvron, la Chambre d'Agriculture, de la DDT ou du CCAS, ...
- Le Président rappelle que le SCoT est un document d'urbanisme et de planification qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir). Le SCOT est un document vivant, il est modifié ou révisé dans son ensemble tous les 6 ans. Le PADD (projet d'aménagement et de développement durables) aborde les principaux objectifs du projet de SCoT du Pays de Grande Sologne. Le PADD résulte d'une importante démarche de concertation, de co-construction et qui touche à l'ensemble des thématiques œuvrant pour un projet stratégique, transversal et durable et intégrateur des différents outils de planification supra territoriale.

#### RAPPEL DES 5 OBJECTIFS DU PADD :

##### 1. Valoriser le typiquement solognot :

- Organiser le territoire pour en développer chaque espace,
- Organiser le territoire en espaces de vie fonctionnels et vécus pour une culture de proximité renforcée,
- Améliorer les mobilités routières et ferrées pour des accroches affirmées avec les pôles extérieurs.

## 2. Affirmer l'unité, le rayonnement et la qualité de vie :

- Lier redressement démographique et architecture territoriale,
- Coupler accueil de nouvelles populations et optimisation foncière,
- Accueillir de nouvelles populations en répondant à leurs besoins,
- Maintenir et valoriser le patrimoine bâti, vecteur identitaire fort et source d'attractivité.

## 3. Booster la vitalité de l'économie :

- Définir un projet économique de long terme,
- Consolider des pôles économiques de qualité,
- Développer une économie numérique au service de la modernité du territoire,
- Accompagner les agricultures de demain et l'agrotourisme S'ancrer dans un espace touristiquement dynamique en capitalisant sur la marque «Sologne ».

## 4. Intégrer l'urgence climatique et environnementale :

- Veiller au bon fonctionnement écologique pour assurer la durabilité du territoire,
- Gérer les ressources et les risques pour un territoire durable et agréable,
- Faire de la lutte contre le changement climatique une opportunité pour le développement local,
- Faire des paysages un levier majeur de l'attractivité du territoire.

## 5. Etre acteur dans la santé du territoire :

- Promouvoir un « urbanisme favorable à la santé »,
- Assurer une offre de santé accessible à tous.

- Par ailleurs, pour mener à bien et dans les meilleurs délais la bonne exécution du pilotage du dossier SCoT, le Président rappelle que le comité syndical avait autorisé par délibération du 8 mars 2021, la création de vacations quelques heures par semaines (3) jusqu'à l'arrêt du SCoT. Pour mémoire, un intervenant a été recruté sur une base de rémunération correspondant à 30 € brut de l'heure. Le besoin initial avait été estimé à 3 heures maximum par semaine. La rémunération afférente a été versée chaque mois, en fonction des heures effectivement réalisées inscrites et validées aux fiches de mission, avec une estimation annuelle de crédits de 4 500 €. Aussi, le Président propose aux membres du comité de reconduire ce dispositif pour 2022, année de bouclage du SCoT.

Le Président soumet au vote la proposition de reconduction des vacations pour le projet d'urbanisme du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne pour l'année 2022.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE.

**DELIBERATION N°2021-24 : renouvellement des vacations pour l'année 2022 et prévision des crédits au budget 2022.**

**VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

Le Président énumère ensuite les propositions de délibérations à soumettre aux votes des élus du comité syndical en matière financière.

#### 4. DELIBERATIONS FINANCES

- 1) **DELIBERATION – BUDGET 2022 – OUVERTURE DES CREDITS ET PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF** : L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent 2021.

Le Président explique aux élus que cette disposition est soumise au vote des élus en prévision d'une probable facture du cabinet E.A.U pour l'élaboration du SCoT.

Le Président propose au comité syndical de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

**AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N°2021-25 : Budget 2022 – ouverture des crédits et paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif**

**VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

- 2) **DELIBERATION – AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE :**

Le Président rappelle aux délégués syndicaux que :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- VU la circulaire du 22 février 1989 relative au concours financiers à court terme offert aux collectivités locales et à leurs établissements publics.
- D'ici le vote du budget primitif 2022, il est proposé d'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois, qui pourra être sollicitée -toute ou partiellement- pour anticiper le versement des subventions attendues.

Le Président soumet au vote des élus du comité syndical l'autorisation d'ouverture de cette ligne de trésorerie.

**AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N°2021-26 : Budget 2022 – autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie avant le vote du budget primitif 2022**

**VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

## 5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **PROCHAINE PROGRAMMATION LEADER :**

Un courrier de la Région est arrivé ce matin au Pays pour informer des thématiques et des modalités de sélection de la prochaine programmation Leader, qui dépend du **FEADER** (fonds européens agricoles pour le développement rural) 2023-2027. La Région a prévu de mettre en œuvre une intervention **Leader dotée de 22M€ pour 5 ans**. La Région a lancé un appel à manifestation d'intérêts auquel il nous faut répondre avant le 28 février 2022.

**Les stratégies proposées devront contribuer au « Bien vivre dans les territoires résilients » et être construites autour des 3 objectifs (qui devront obligatoirement être traités tous les 3) :**

- **Améliorer l'accès à des services de proximité (santé, mobilité, alimentation, accueil jeunes, services aux personnes âgées...)** et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs, par exemple : formes itinérantes, tiers lieux multifonctionnels, usages numériques responsables, préventions des précarités...;
- **Relocaliser et reterritorialiser l'économie**, par exemple structuration de filières économiques locales (SCIC, CAE...), prévention des déchets et projet d'économie circulaire dont écologie industrielle territoriale, circuits de proximité alimentaires, manufactures de territoires, ESS, projets locaux de tourisme de nature et de culture... ;
- **Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique**, par exemple : efficacité énergétique, énergies renouvelables, restauration et reconquête de la biodiversité notamment par la mise en œuvre des actions Trame Verte et Bleue, préservation du foncier agricole et naturel, prévention des risques et développement de nos capacités d'adaptation notamment pour les plus vulnérables....

Le Président demande aux délégués si une commune se porte volontaire pour accueillir le prochain comité. Madame Chantal MEERSSCHAUT, maire de Souvigny-en-Sologne, se porte volontaire. L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h20.

A Lamotte-Beuvron, le 16 décembre 2021.

Le Secrétaire de séance,



Christian MAUCHIEN

Le Président,



Pascal BIOULAC